



AVIS

OBJET: Ordonnance temporaire de Police – Interdiction d'accès, excepté circulation locale rue de la Dyle

Il est porté à la connaissance de chacun que vu l'urgence à prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, le Collège communal, lors de sa séance du 13 octobre 2022 a pris une ordonnance temporaire de police concernant l'interdiction d'accès à la rue de la Dyle, à l'exception de la circulation locale du 22 octobre 2022 au 6 novembre 2022.

Ladite ordonnance temporaire de police est publiée au service du Secrétariat général et sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 17 octobre 2022

La Directrice générale,

Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,

Françoise PIGEOLET